

**UNION EUROPÉENNE – RÉPUBLIQUE DU TCHAD**

**Programme Indicatif National**

**pour la période 2014–2020**

## CLAUSES GENERALES

La Commission européenne et le Gouvernement de la République du Tchad conviennent de ce qui suit :

(1) La Commission européenne, représentée par M. Andris Piebalgs, Commissaire au Développement, et le Gouvernement de la République du Tchad, représenté par Mme Mariam Mahamat Nour, Ministre du Plan et de la coopération internationale, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014-2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent programme indicatif national concernant l'aide de l'Union européenne (UE) en faveur de la République du Tchad, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union européenne envisage de mettre à la disposition de la République du Tchad pour la période 2014-2020, un montant de 442 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de 0 EUR jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République du Tchad bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prise par la Commission à la demande du Gouvernement de la République du Tchad dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des Fonds européens de développement (FED) précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11<sup>ème</sup> FED.

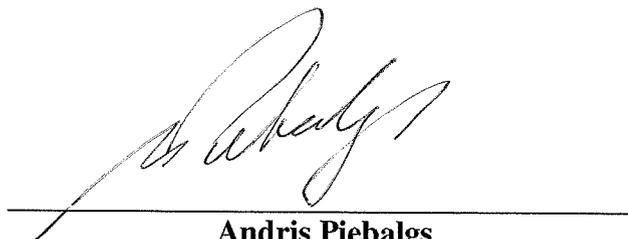
(6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

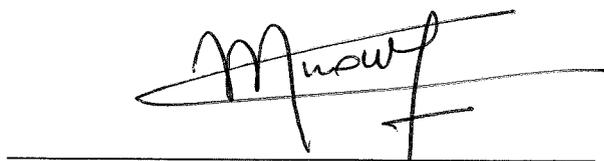
Fait à Bruxelles, le 17 septembre 2014, en deux exemplaires originaux en langue française.

**POUR LA COMMISSION EUROPÉENNE**

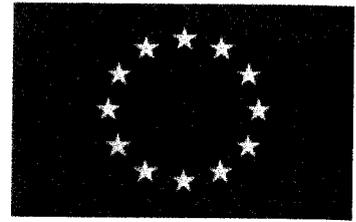
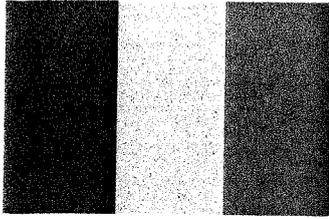
**POUR LE GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE DU TCHAD**



**Andris Piebalgs**  
Commissaire au Développement



**Mariam Mahamat Nour**  
Ministre du Plan et de la coopération  
internationale



# **RÉPUBLIQUE DU TCHAD – UNION EUROPÉENNE**

**Programme Indicatif National**

**pour la période 2014–2020**

## CLAUSES GENERALES

Le Gouvernement de la République du Tchad et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

(1) Le Gouvernement de la République du Tchad, représenté par Mme Mariam Mahamat Nour, Ministre du Plan et de la coopération internationale, et la Commission européenne, représentée par M. Andris Piebalgs, Commissaire au Développement, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014-2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent programme indicatif national concernant l'aide de l'Union européenne (UE) en faveur de la République du Tchad, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union européenne envisage de mettre à la disposition de la République du Tchad pour la période 2014-2020, un montant de 442 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de 0 EUR jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République du Tchad bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

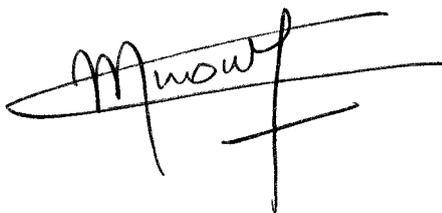
(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prise par la Commission à la demande du Gouvernement de la République du Tchad dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des Fonds européens de développement (FED) précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11<sup>ème</sup> FED.

(6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Fait à Bruxelles, le 17 septembre 2014, en deux exemplaires originaux en langue française.

**POUR LE GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE DU TCHAD**



---

**Mariam Mahamat Nour**  
Ministre du Plan et de la coopération  
internationale

**POUR LA COMMISSION EUROPÉENNE**



---

**Andris Piebalgs**  
Commissaire au Développement

## TABLE DES MATIERES

### Liste des acronymes

### Résumé

## PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

### 1. Les lignes générales de la réponse de l'UE

1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

1.2. Choix des secteurs

1.2.1. Secteur 1: Sécurité alimentaire, nutrition et développement rural

1.2.2. Secteur 2: Gestion des ressources naturelles

1.2.3. Secteur 3: Consolidation de l'Etat de droit

### 2. Aperçu financier (montants indicatifs)

### 3. Soutien de l'UE par secteur

3.1 Sécurité alimentaire, nutrition et développement rural

3.1.1. Objectif général

3.1.2. Objectifs spécifiques

3.1.3. Indicateurs principaux

3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

3.1.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

3.1.6. Evaluation environnementale

3.1.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

3.2 Gestion durable des ressources naturelles

3.2.1. Objectif général

3.2.2. Objectifs spécifiques

3.2.3. Indicateurs principaux

3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

3.2.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

3.2.6. Evaluation environnementale

3.2.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

3.3 Consolidation de l'Etat de Droit

3.3.1. Objectif général

3.3.2. Objectifs spécifiques

3.3.3. Indicateurs principaux

3.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

3.3.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

3.3.6. Evaluation environnementale

3.3.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

**4. Appui à la structuration et participation de la société civile à la vie publique**

**5. Enveloppe B**

**6. Autres mesures d'appui**

6.1. Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions

6.2. Appui à l'Ordonnateur National

### **Annexes**

Annexe 1: Aperçu du pays

Annexe 2: Matrice des PTF Partenaires Techniques et Financiers (2009-2011)

Annexe 3: Cadre d'interventions sectorielles et indicateurs de performance

Annexe 4: Calendrier indicatif des engagements

## LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française pour le Développement (France)
AGIR	Alliance Globale pour l'Initiative Résilience
ANE	Acteurs Non Etatiques
APD	Aide Publique au Développement
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	Commission Européenne
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de Afrique Centrale
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CNSI	Conseil National de Sécurité Intérieure
CP	Comité de Pilotage
CPA	Centrale Pharmaceutique d'Achat
CSO	Comité de Suivi Opérationnel
DIS	Détachement Intégré de Sécurité
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ECHO	Direction Générale de l'Aide humanitaire et de la Protection (Commission européenne)
FCT	Facilité de Coopération Technique
FED	Fond Européen de Développement
FIDA	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
FMI	Fond Monétaire International
FSD	Fond Social de Développement (France)
FSI	Forces de Sécurité Intérieure
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
GMV	Grande Muraille Verte
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
IHP+	International Health Partnership
ITIE	Initiative de Transparence des Industries Extractives
LAB	Lutte Anti-Braconnage
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MAG	Malnutrition Advisory Group
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OS	Objectif Spécifique
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMFIP	Plan d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNSI	Plan National de Sécurité Intérieure
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNZ	Parc National de Zakouma
PPSA	Piste Prioritaire pour la Sécurité Alimentaire

PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PQDA	Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture
PRA	Pharmacie régionale d'approvisionnement
PSD	Plans stratégiques de développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RCA	République Centrafricaine
REACH	Renewed Effort Against Child Hunger and under-nutrition
SCAC	Service de Coopération et Action Culturelle (France)
SISAAP	Système d'Information pour la Sécurité Alimentaire et l'Alerte Précoce
SMART	Standardised Monitoring and Assessment of relief and Transitions
SNLCM	Stratégie Nationale de Lutte contre la Malnutrition
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SUN	Scaling Up Nutrition
UE	Union Européenne
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (eau, assainissement et hygiène)

## RESUME

Le Tchad a fait durant ces dernières années des progrès substantiels en termes de stabilité politique et de croissance économique. La période qui s'ouvre sera cruciale, tant en termes de consolidation des acquis qu'en termes d'ouverture de nouvelles perspectives. Beaucoup de défis sont en effet encore à relever: prochain cycle électoral, diversifier les sources de croissance, améliorer la qualité des dépenses, faire reculer la pauvreté et permettre l'accès de tous aux services de base, sans oublier le contexte régional difficile avec la crise centrafricaine. L'enveloppe bilatérale pour le 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED) sera de 442 millions d'euros. La Commission européenne et la France se sont engagées à programmer conjointement leurs aides respectives. Il y aura trois domaines de concentration: (1) sécurité alimentaire, nutrition et développement rural (2) gestion durable des ressources naturelles, (3) consolidation de l'Etat de droit.

Allocation indicative PIN TCHAD		
Secteur focal 1: Sécurité alimentaire, nutrition et développement rural	67,2% du PIN	297 Mio EUR
Secteur focal 2: Gestion durable des ressources naturelles	12%	53 Mio EUR
Secteur focal 3: Consolidation de l'état de droit	14,7%	65 Mio EUR
Non focal: Appui à la société civile	2,7%	12 Mio EUR
Non focal: TCF	3,4%	15 Mio EUR
Total		442 Mio EUR

Les objectifs stratégiques de l'Union européenne (UE) pour le 11<sup>ème</sup> FED sont:

1. Accompagner le Tchad dans la réalisation du Programme National de Développement (PND) 2013-2015 et de sa future stratégie de développement à l'horizon 2025 ou 2030, ciblant particulièrement les couches les plus vulnérables de la population et les jeunes, et des zones plus défavorisées en matière de développement socio-économique.

2. Contribuer à la consolidation de la paix et à la mise en œuvre des réformes pour le renforcement de la gouvernance (justice, droits de l'homme, participation de la société civile et des citoyens à la vie publique, sécurité, gestion des finances publiques).

Ces objectifs soutiennent les efforts consentis dans le cadre de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel ("Stratégie Sahel"), adoptée en 2011, et s'inscrivent dans l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR), lancée en 2012. En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de l'aide, sous réserve que les conditions d'éligibilité à l'appui budgétaire soient satisfaites, la mise en œuvre des interventions du PIN pourra se faire par Contrat de Réforme Sectorielle, en complémentarité avec l'approche-projet et en conformité avec la Communication COM(2011)638 du 13 octobre 2011.

# PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

## 1. Les lignes générales de la réponse de l'UE

### 1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

Après plusieurs décennies d'instabilité récurrente, le Tchad bénéficie depuis 2010 d'une situation plus apaisée mais se trouve toutefois au cœur d'un contexte géopolitique tendu et de menaces sécuritaires provenant de plusieurs zones ou pays voisins, tels que le Sahel, avec la récente crise malienne, le Soudan (en particulier le Darfour), le Sud Soudan, la Libye, la République Centrafricaine ou le Nigeria. Il doit en outre toujours accueillir près de 344.000 réfugiés et 320.000 déplacés internes.

Le Tchad reste un des pays les plus pauvres au monde avec un indice de développement humain de 0,340 (184<sup>ème</sup> sur 187 selon le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) en 2012), une population peu nombreuse et peu dense, faiblement urbanisée mais en croissance assez rapide. Il faut signaler aussi la vulnérabilité extrême du pays au changement climatique.

Les avancées dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont très timides, à l'exception de l'accès à l'eau potable. La proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté absolue était de 45% en 2009 (PNUD) et les taux de malnutrition infantile sont alarmants. Traditionnellement agricole (coton, bétail et gomme arabique), le pays est devenu un pays pétrolier en 2003. Les retombées du pétrole sur le développement et le bien-être des populations se font attendre malgré la politique d'investissements en infrastructures. La gouvernance, la gestion des finances publiques, le climat des affaires sont des défis importants pour accélérer le développement économique et humain. L'annexe 1 indique les valeurs des principaux indicateurs sociaux et économiques au Tchad.

Le Tchad a adopté un Plan National de Développement (PND) pour la période 2013-2015, d'un montant de 3 726 milliards de XAF (soit 5,7 milliards d'EUR), articulé selon quatre axes stratégiques: i) développement de l'offre de production et des opportunités d'emplois décents; ii) mobilisation et valorisation du capital humain et lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale; iii) protection de l'environnement et adaptation au changement climatique, et iv) amélioration de la gouvernance. L'accent mis sur une croissance partagée est essentiel pour éviter le risque d'un développement du Tchad à deux vitesses. Bien que basé sur des hypothèses de croissance optimistes, le PND présente un déficit de financement d'environ 42%, qui pourrait se creuser compte tenu de la vulnérabilité de l'économie tchadienne aux fluctuations des cours internationaux des matières premières - dont le pétrole - et aux aléas climatiques. Un document stratégique pour l'horizon 2025 fera suite au PND.

L'UE a concentré les ressources du 10<sup>ème</sup> FED sur le développement durable (particulièrement services de base, infrastructures économiques et développement local) et la bonne gouvernance (réforme des forces de sécurité intérieure et de la justice, gestion des finances publiques). Les fondamentaux restent valables et l'UE doit renforcer son dialogue pour consolider les acquis et accélérer les progrès. Les objectifs stratégiques de l'UE pour le 11<sup>ème</sup> FED sont:

1. Accompagner le Tchad dans la réalisation de son développement par la gestion durable de ses ressources naturelles, y compris pétrolières, ciblant particulièrement les couches les plus vulnérables de la population et les jeunes, et des zones plus défavorisées en matière de

développement socio-économique.

2. Contribuer à la consolidation de la paix et à la mise en œuvre des réformes pour le renforcement de la gouvernance (justice, droits de l'homme, participation de la société civile et des citoyens à la vie publique, sécurité, gestion des finances publiques).

Ces objectifs soutiennent les efforts consentis dans le cadre de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel ("Stratégie Sahel"), adoptée en 2011, et s'inscrivent dans l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR), lancée en 2012.

L'aide publique au développement (APD) est relativement faible, estimée à 10% du budget en 2013. La collaboration synergétique dans les secteurs d'intervention est dès lors plus importante que la division du travail. La conclusion d'un programme de référence avec le FMI en 2013 et l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), espérée pour 2014, pourraient ouvrir des perspectives nouvelles en matière d'APD pour le Tchad, au-delà de l'annulation de la dette. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont regroupés depuis 2011 au sein d'un Comité (CPTF) dont les réunions mensuelles sont très utiles à la coordination.

Compte tenu du nombre limité des PTF, l'UE étant de loin le plus important (Annexe 2), du récent intérêt du Gouvernement tchadien pour une meilleure coordination de l'aide, du nombre restreint d'Etats membres présents au Tchad (Allemagne et France), de la forte volonté affirmée par les représentations de ces derniers et de l'UE de faire converger leur coopération pour un impact accru de l'aide européenne, la programmation conjointe s'est imposée comme opportune et nécessaire. Les bases en ont été posées par des consultations et les synergies identifiées entre les actions envisagées sous le 11<sup>ème</sup> FED et celles des Etats membres (Annexe 5).

## **1.2. Choix des secteurs**

Les trois secteurs de concentration retenus et les priorités du PND sont étroitement liés. : L'UE appuiera la gouvernance sectorielle au sens large, y compris l'élaboration de budgets reflétant les priorités des politiques sectorielles, la mise en œuvre de ces politiques et le suivi de leurs résultats. Un important appui institutionnel est donc envisagé. L'appui de l'UE adoptera en outre une logique de subsidiarité (mise en œuvre au niveau le plus proche des bénéficiaires, avec les services déconcentrés ou dans la mesure du possible décentralisés).

Sous réserve que les conditions d'éligibilité à l'appui budgétaire soient satisfaites, la mise en œuvre des interventions pourrait être envisagée au travers d'un Contrat de Réforme Sectorielle en complémentarité avec l'approche-projet. Les résultats d'évaluations pertinentes seront pris en compte lors la phase d'identification de projet, y compris pour le choix de modalité d'intervention. Si nécessaire les renseignements disponibles pourraient être complétés par des exercices d'évaluation ex-ante.

En plus d'engagements spécifiques, les engagements de l'Etat consistent en :

- la tenue chaque année de revues sectorielles couvrant l'année précédente, permettant le suivi technique et budgétaire des politiques. Ces revues sectorielles précéderont une revue générale du PND ou tout autre document de la politique de développement du pays, revue générale qui se tiendra avant le démarrage du cycle budgétaire pour l'année suivante, de façon que les conclusions / recommandations des revues puissent être prise en compte dans l'élaboration du budget suivant. Ces revues seront l'occasion d'un dialogue inclusif (Ministères, société civile, PTF);

- le transfert dans les délais des ressources budgétisées pour les ministères techniques, et leur utilisation conformément aux CDMT<sup>1</sup> là où elles existent;
- le déploiement des ressources humaines en nombre, qualifications et stabilité nécessaires à la mise en œuvre des politiques sectorielles;
- la préparation - et soumission à l'assemblée nationale le cas échéant - des politiques, stratégies et textes légaux essentiels aux secteurs d'intervention du 11<sup>ème</sup> FED, et l'adoption des textes d'application correspondants.

Des indicateurs sont proposés pour les différents résultats. Les valeurs de base et valeurs cibles seront précisées dans les documents de projet des différentes interventions. Certains d'entre eux seront déclinés de façon plus précise dans ces mêmes documents. Cependant, la qualité et régularité des statistiques est un point faible au Tchad, qui fera l'objet d'une attention et d'un soutien spécifique.

Une attention particulière sera accordée dans l'instruction, la mise en œuvre et le suivi des programmes à leur articulation avec l'aide humanitaire, en particulier mais non exclusivement, de l'Union européenne (59 Mio EUR d'ECHO en 2012) et dans le 1<sup>er</sup> secteur de concentration.

Le Tchad est un des 18 pays membres du groupe "g7+" qui, reconnaissant leur fragilité, ont exprimé à Busan en 2011 le désir de s'engager, avec les PTF, dans les processus et principes du "New Deal" (Nouvelle donne) pour améliorer l'efficacité de l'aide. L'appui proposé sous le 11<sup>ème</sup> FED est en ligne avec les Objectifs de Consolidation de la Paix et de l'Etat du New Deal<sup>2</sup>.

### **1.2.1. Secteur 1: Sécurité alimentaire, nutrition et développement rural**

Les enquêtes menées ces quinze dernières années au Tchad indiquent une situation de sous-nutrition à un seuil très critique selon les critères de l'OMS. Près d'une femme sur cinq est atteinte de malnutrition chronique. Parmi les enfants de moins de cinq ans, 40% accusent un retard de croissance (taux en hausse), près de la moitié sous une forme sévère et souffrent de malnutrition aiguë (MAG, émaciation) à des taux au-dessus du seuil critique d'intervention dans 16 des 22 régions du Tchad (MICS, 2010) et dépassant 18% dans la bande sahélienne, soit 460.000 enfants (SMART, 2012)<sup>3</sup>. Le taux de mortalité 0-5 ans est de près de 20% et la mort de 46.000 de ces enfants est liée à la sous-nutrition. La pauvreté est plus fréquente (59%) en milieu rural qu'en milieu urbain (25%), de même que l'insécurité alimentaire (83% en milieu rural).

Les causes structurelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle<sup>4</sup> au Tchad sont multiples et affectent particulièrement la bande sahélienne:

- faiblesse de la productivité et du pouvoir d'achat dans des systèmes agro-pastoraux extensifs, très soumis aux aléas climatiques et à la dégradation environnementale résultant en une baisse de recharge des aquifères, la dégradation du couvert végétal, y compris les ressources ligneuses, et la baisse continue des rendements agricoles pluviaux, entres autres;
- faiblesse de l'encadrement public des petits producteurs (recherche, vulgarisation, intrants) et des investissements (et emplois) en infrastructures;

<sup>1</sup> Cadre de Dépenses à Moyen Terme

<sup>2</sup> Ces Objectifs, considérés comme étapes intermédiaires nécessaires pour progresser vers les OMD, sont: politique inclusive, justice, sécurité, fondements économiques (emplois/moyens de subsistance), revenus et fourniture de services.

<sup>3</sup> MICS: Multiple Indicator Cluster Survey Cluster; SMART: Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions;

<sup>4</sup> Une analyse des déterminants de la malnutrition et du « coût de la faim » au Tchad reste nécessaire pour mieux cibler les actions en fonction des besoins et priorités.

- dysfonctionnement des marchés du à l'enclavement des zones rurales (limitant l'accès aux marchés, les échanges des zones déficitaires en vivriers vers zones excédentaires du Sud et du Centre, et l'accès aux services de base);
- couverture en services de base, sociaux comme économiques - hétérogène et insuffisante en regard des besoins croissants, et accès à ces services limité pour les ménages les plus pauvres, en particulier soins de santé et nutritionnels maternels et infantiles;
- insuffisances de la couverture en eau potable, et encore plus en assainissement et pratiques améliorées d'hygiène<sup>5</sup> (WASH), résultant en maladies hydriques et mortalité et sous-nutrition sévère, infantile comme maternelle.

La population rurale dans la bande sahélienne est particulièrement vulnérable, en terme de sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux crises récurrentes et chroniques (climatiques, épidémiques, agro-écologiques, politico-économiques, financières). Il conviendra de considérer les quatre piliers de la sécurité alimentaire: i) disponibilité des aliments (productions végétale et animale/diversification, importation, distribution, stockage), ii) accès (revenus de l'emploi et/ou filets sociaux), iii) utilisation (qualité nutritionnelle, santé, eau/hygiène/assainissement) et iv) stabilité de ces trois aspects dans le temps, et agir sur chacun de ceux qui se révèlent critiques dans des contextes spécifiques.

La lutte contre la sous-nutrition est également essentielle pour progresser vers l'atteinte de l'OMD n°1 d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim au Tchad, au travers d'une approche coordonnée, inclusive et multidimensionnelle, en ligne avec la vision de l'UE<sup>6</sup>, les engagements internationaux et les initiatives promues par l'UE, telle qu'AGIR. Cette dernière place la lutte contre la malnutrition ("faim zéro dans 20 ans") au cœur des priorités de la résilience.

Les politiques et plans nationaux de référence, et complémentaires, pour le secteur sont:

- le Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) pour lequel un pacte a été développé dans le cadre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et adopté en Décembre 2013. LE PNISR a 5 volets – qui s'inscrivent dans le cadre des piliers du PDDAA: i) Gestion durable des ressources naturelles (y.c. maîtrise de l'eau) et adaptation au changement climatique; ii) Infrastructures (y.c. pour l'accès au marché) et équipement du secteur rural; iii) Filières agro-sylvo-pastorale et halieutique; iv) Sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et résilience; et v) Recherche/technologies et renforcement des capacités humaines et institutionnelles.
- la Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation (PNNA) qui devrait être déclinée en un plan stratégique en cours de formulation.

Le dialogue inclusif qui sera mené dans le cadre d'AGIR, pour un « plan résilience pays » sera une opportunité de mise en cohérence des différents documents de stratégies et mécanismes de suivi dans les thématiques ayant trait à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'appui de l'UE visera, au travers d'une approche sectorielle, à appuyer ces politiques, en

<sup>5</sup> Compte tenu de l'ensemble des programmes en cours, le taux d'accès à l'eau potable est le seul OMD dont la réalisation est en vue au Tchad (cible de 60 % de la population d'ici 2015) avec des disparités importantes selon les régions et l'environnement<sup>5</sup>. Le Tchad est par contre très en retard pour la gestion des eaux usées et des excréta (taux d'accès à l'assainissement en 2010 de 12% au niveau national mais 5% seulement en milieu rural). Les grandes villes manquent de drainage des eaux pluviales et sont, par conséquence, des foyers d'épidémies de diverses maladies hydriques se propageant au milieu rural selon les flux socio-économiques.

<sup>6</sup> Améliorer la nutrition maternelle et infantile dans le cadre de l'aide extérieure: un cadre stratégique pour l'UE, COM (2013), 141 final.

particulier pour ce qui est de:

- l'augmentation durable et diversifiée de la production alimentaire tant pour les cultures que l'élevage, une meilleure maîtrise des ressources (terres, fertilité des sols, eau, énergie) dans le contexte du changement climatique, en combinant développement local et filière;
- le désenclavement (réhabilitation et entretien des pistes rurales pour soutenir les filières agricoles, l'accès aux marchés, la redistribution des excédents alimentaires, l'emploi et le pouvoir d'achat local, et l'accès aux services de base);
- la restauration et le renforcement des moyens d'existence et de la résilience, l'accès aux services de base et aux aliments pour les plus pauvres;
- l'amélioration de la santé et de la nutrition pour les populations les plus vulnérables par des actions de prévention et soins nutritionnels;
- l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement alliée à l'information sur l'hygiène.

L'"eau ressource" trouve ses deux points d'entrée principaux (majeure partie de la consommation dans l'agriculture et approvisionnement en eau potable) dans ce secteur d'intervention, ce qui permettra de renforcer la cohérence de l'approche.

### **1.2.2. Secteur 2: Gestion des ressources naturelles**

Les activités humaines agro-sylvo-pastorales sont celles qui ont le plus d'impact sur l'environnement et la dégradation du capital naturel, mais également celles qui sont le plus impactées par la dégradation de ce capital. Au Tchad, les ressources naturelles sont particulièrement affectées par le changement climatique et la faiblesse de la gouvernance. La situation dramatique du lac Tchad en est l'illustration. La dégradation du capital environnemental se traduit notamment en

- *une dégradation considérable des ressources ligneuses* (sécheresses, défrichements agricoles, feux de brousse, impact des transhumances, collecte de bois-énergie pour les villes et de bois d'œuvre), résultat et cause du changement climatique;
- *menaces pour les aires protégées par les activités humaines*. Le braconnage de la grande faune en particulier est une menace réelle à la biodiversité comme à la paix et la sécurité sous régionale;
- *pressions sur les ressources pastorales*: pays sahélien à vocation pastorale, le Tchad compte plus de 18 millions de ruminants et camélins. L'élevage assure 37% du PIB agricole, fait vivre 40% de la population rurale et est la seule source de revenus pour certaines populations parmi les plus défavorisées et l'unique mode d'exploitation des zones semi-arides. Il est essentiel de sécuriser et valoriser les systèmes pastoraux dans un environnement préservé et d'en réduire la vulnérabilité.

La préservation des écosystèmes fragiles et la gestion durable des ressources naturelles sont essentielles tant à l'économie nationale qu'à la subsistance même de la plupart des tchadiens. Un appui sectoriel, sous le 11ème FED, permettra de capitaliser sur les investissements importants consentis sous les FED nationaux et régionaux antérieurs et l'expérience acquise dans ce domaine, et d'exploiter les synergies avec le 1<sup>er</sup> secteur grâce aux liens multiples avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement rural. De façon indicative et plus spécifiquement :

- Après plusieurs programmes d'appui au Parc National de Zakouma (PNZ), la faune a été reconstituée, les outils de gestions mis en place et l'écosystème préservé. Mais ces acquis restent fragiles et un appui reste nécessaire pour renforcer l'appropriation par le Ministère, les

populations locales concernées et pour atteindre un niveau acceptable de durabilité institutionnelle et financière. Le fort potentiel écologique d'autres parcs nationaux et zones protégées du pays (Manda, Sena Oura, Wadi Rimé/Wadi Achim, Archei, Lacs d'Ounianga, Lac Léré) n'est pas valorisé par manque de capacité administrative et ressources (humaines, matérielles et méthodes).

- En matière de ressources pastorales, un appui sera apporté pour une politique d'aménagement concerté de l'espace, législation adaptée de gestion partagée des ressources naturelles communes (eau, pâturages), appuis aux mécanismes intrinsèques de résilience (mobilité, instances de concertation et de gestion des conflits); investissements (hydraulique pastorale, axes de transhumance); et l'accès à des services sociaux et économiques adaptés

Il n'est pas prévu d'appui spécifique au secteur forestier. Certaines interventions en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement rural (en particulier agroforesterie, gestion des terroirs, filières de produits non ligneux, durabilité énergétique) y contribueront néanmoins, de même qu'un renforcement transversal en matière de politique, réglementation et capacités de gestion environnementale.

### **1.2.3. Secteur 3: Consolidation de l'Etat de droit**

Le processus démocratique, dans un pays où les mouvements rebelles et les guerres ont affaibli la population et déstabilisé la construction étatique jusqu'en 2008, reste fragile. Le Tchad a, dès le début des années 2000, lancé des réformes pour consolider l'Etat de droit, mettre un terme à l'impunité dans les forces publiques, assainir la vie publique et rationaliser à terme le fonctionnement des institutions publiques mais les réformes entreprises n'ont pas encore eu l'impact escompté. La réforme des forces de sécurité intérieure n'a enregistré que de timides avancées dans un contexte qui a entretemps évolué, notamment suite au démantèlement du Détachement Intégré de Sécurité<sup>7</sup> (DIS) et avec de nouvelles menaces au niveau régional, dont il est important de prévenir les éventuelles retombées négatives pour la sécurité et la paix au Tchad.

D'importants investissements ont été, et sont consentis dans ces domaines par l'UE, par la France, et, récemment, l'Allemagne. Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, l'UE a cofinancé les projets de réforme de l'Etat en matière de justice et de forces de sécurité intérieure. La France a également mis à disposition des Ministères concernés de l'assistance technique. L'Allemagne va appuyer, grâce à une enveloppe régionale<sup>8</sup>, l'équipement et la formation de la police tchadienne, de 2013 à 2015. Il apparaît donc judicieux de capitaliser sur ces investissements, renforcer l'appui aux réformes pour la consolidation de l'Etat et accélérer les avancées vers l'Etat de droit.

L'absence d'un service d'état civil performant pose un défi majeur dans l'ensemble des domaines où l'identification et la certification aisées de l'individu sont requises, pertinents à la consolidation de l'état de droit (justice, élections, droits de l'homme, etc.) et à la planification du développement, formulation de budgets, collecte des recettes, etc. Malgré ces multiples impacts potentiels, aucun appui d'envergure à l'état civil n'est considéré par les PTF. Un appui du 11<sup>ème</sup> FED est envisagé vers 2016, moyennant évaluation positive de l'évolution du contexte institutionnel et des expériences pilotes en cours dans trois régions sous le 10<sup>ème</sup> FED.

L'appui à la réforme de la gestion des finances publiques (GFP) sous le 10<sup>ème</sup> FED, centrée sur le "Programme pour l'amélioration de la gestion des finances publiques" (PAMFIP), se poursuivra

---

<sup>7</sup> Intégration de la police « humanitaire » dans la gendarmerie

<sup>8</sup> « Renforcement des capacités de police en Afrique »

sous le 11<sup>ème</sup> FED et visera notamment à faciliter la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finance (LOLF) et renforcera les efforts des autres PTF, dont le FMI.

Ce volet sera renforcé par un appui spécifique et direct à certains ministères techniques particulièrement concernés par l'appui du 11<sup>ème</sup> FED. Il sera couplé à un renforcement des capacités statistiques pour le suivi des politiques.

L'Accord de Partenariat Economique (APE) régional en cours de négociation devrait, avant la fin de ce programme, régir l'ensemble des relations commerciales entre l'UE et le Tchad. En particulier, l'APE devrait contribuer significativement à l'objectif de gouvernance qui est un des éléments centraux de l'appui de l'UE au Tchad. Les faibles performances du Tchad en matière de climat des affaires soulignent l'importance des actions en matière de gouvernance commerciale et de droit des affaires qui seront au centre des mesures d'accompagnement de l'APE.

Enfin, en tenant compte de l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs applications en tant que moteurs éprouvés de croissance inclusive et durable, d'innovation et d'esprit d'entreprise aux pays en développement, lors de l'identification concrète des actions à mener dans les trois secteurs de concentration du Programme Indicatif National du Tchad ainsi que dans les mesures d'appui, une attention particulière sera accordée à la mise en place de ces technologies et à la pleine exploitation de leur potentiel de fournir ou faciliter des solutions viables dans tous les secteurs et les domaines du programme.

## 2. Aperçu financier (montants indicatifs):

Secteur 1: Sécurité alimentaire, nutrition, développement rural	297 M€	67,2% total
Secteur 2: Gestion durable des ressources naturelles	53 M€	12,0% total
Secteur 3: Consolidation de l'Etat de Droit	65 M€	14,7% total
Mesures d'appui à la société civile	12 M€	2,7% total
Mesures d'appui à la coopération Tchad - UE	15 M€	3,4% total

## 3. Soutien de l'UE par secteur

### 3.1 Sécurité alimentaire, nutrition et développement rural (297 Mio EUR - montant indicatif)

3.1.1 L'objectif général et les **objectifs** spécifiques poursuivis seront les suivants:

Objectif général: Réduire significativement l'insuffisance alimentaire et nutritionnelle<sup>9</sup>

Les objectifs spécifiques (OS) sont:

- OS1: Renforcer la gouvernance et la budgétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- OS2: Assurer un accès permanent et durable à une alimentation disponible en quantité et qualité adéquates
- OS3: Améliorer le statut nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et allaitantes

3.1.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux **résultats** attendus sont:

---

<sup>9</sup> L'impact de cette réduction sera mesurée, à terme, par la prévalence des retards de croissance ("stunting") chez l'enfant de moins de 5 ans

***Objectif spécifique 1 - Renforcer la gouvernance et la budgétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle***

**Résultat 1** - La mise en œuvre concertée d'une approche intégrée de résilience et de lutte contre la malnutrition est fonctionnelle et efficace grâce à des actions d'accompagnement, de plaidoyer pour l'appropriation des initiatives internationales (AGIR, REACH et SUN<sup>10</sup>), l'inclusion de ces priorités dans les politiques, stratégies et plans, nationaux, régionaux et locaux, la traduction de ces priorités en termes de dépenses sectorielles, l'impulsion d'un dialogue inclusif au sein de mécanismes de coordination multisectoriels, adéquats et opérationnels et la consolidation des systèmes d'information au niveau national - notamment le Système d'Information Sanitaire (SIS) - et local.

***Objectif spécifique 2 - Assurer un accès permanent et durable à une alimentation disponible en quantité et qualité adéquates***

**Résultat 1: La sécurité alimentaire est améliorée.** Ceci sera atteint en particulier par i) un appui inclusif aux systèmes de production (agriculture, élevage, agro-foresterie), en combinant développement local, et approche filière, diversifiés et durables dans le contexte du changement climatique, accessible aux plus pauvres et ii) la restauration et le renforcement durable des moyens d'existence ruraux. Seront particulièrement ciblés les petits producteurs, les femmes et les jeunes, mobiles ou sédentaires, en milieu rural comme péri-urbain.

***Objectif Spécifique 3: Améliorer le statut nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes et allaitantes***

**Résultat 1: La prévention et la prise en charge de la sous-nutrition maternelle et infantile sont renforcées** grâce aux soins maternels et infantiles dans le cadre du paquet minimal d'activités (PMA), tant par renforcement de l'offre et accessibilité (qualité, accès financier, proximité/mobilité) que de la demande (promotion, éducation nutritionnelle).

**Résultat 2: La population tchadienne a un accès durable à l'eau potable, équitable selon les régions, et l'accès aux infrastructures de drainage, services d'assainissement et bonnes pratiques d'hygiène a doublé dans les foyers hydro-épidémiques dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).**

- Consolidation des acquis en matière d'eau et réalisation d'ouvrages adaptés.
- Appui stratégique, institutionnel et technique à la mise en œuvre des politiques et approches<sup>11</sup> d'assainissement dans divers environnements;
- Promotion massive des bonnes pratiques hygiéniques; et
- Renforcement du système de suivi.

3.1.3. Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.1.4. La **coordination des donateurs** et le **dialogue politique** sont:

---

<sup>10</sup> Scaling Up Nutrition - SUN / Renewed Effort Against Child Hunger and under-nutrition - REACH

<sup>11</sup> Water, Sanitation and Hygiène – WASH; assainissement total piloté par la communauté - ATPC

Des plates-formes regroupant les PTF pour les différents thèmes couverts (eau potable et assainissement, développement rural et sécurité alimentaire, santé et nutrition, transport, etc.), permettent la réflexion, la concertation nationale, et le dialogue avec le Gouvernement. Ces mécanismes de concertations seront renforcés par la systématisation de la tenue des revues annuelles.

3.1.5. Les **engagements financiers et politiques** (voir aussi point 1.2) du Gouvernement sont:

- 1) Soumission pour adoption des politiques (agriculture, élevage, eau, santé, nutrition, etc.) et textes législatifs (code foncier, code pastoral, protection sociale, etc.) pertinents;
- 2) Intégration de la résilience dans les stratégies sectorielles<sup>12</sup>;
- 3) Consolidation du mécanisme de coordination multisectorielle;
- 4) Redynamisation des structures de recherche et de vulgarisation agricoles/animales;
- 5) Maintien du budget alloué à la santé (hors aide extérieure) entre 10% et 15% du budget annuel;
- 6) Respect des engagements de Maputo, par rapport aux budgets des Ministères en lien avec la sécurité alimentaire (agriculture, élevage notamment);
- 7) Amélioration de la gouvernance dans les secteurs concernés.

3.1.6. Une **évaluation environnementale** appropriée (évaluation environnementale stratégique ou évaluation de l'impact sur l'environnement) sera effectuée si besoin en est.

3.1.7. L'**évaluation globale des risques** de l'intervention sectorielle:

Les risques spécifiques en sécurité alimentaire, nutrition et développement rural sont liés:

- i. à l'absence des mécanismes de coordination pérennes efficaces;
- ii. au non-respect des allocations budgétaires
- iii. aux comportements socio-culturels et pratiques de gouvernance au niveau local, à l'insuffisance de prise en compte des besoins spécifiques de certaines catégories sociales;
- iv. aux chocs externes dus à la dégradation du milieu naturel, au changement climatique, catastrophes naturelles, envolée des prix etc.;
- v. à la situation sécuritaire dans la zone du Sahel et les pays limitrophes du Tchad.

Des stratégies d'atténuation de ces risques seront axées sur :

- l'adoption d'une approche favorisant la résilience des plus vulnérables;
- la disponibilité d'une information fiable pour une meilleure anticipation des chocs externes;
- le dialogue avec le Gouvernement sur la planification des ressources humaines du secteur de la santé, la mise en œuvre de la politique de contractualisation.

### **3.2. Gestion durable des ressources naturelles (53 Mio EUR - montant indicatif)**

3.2.1 L'objectif général et les **objectifs** spécifiques poursuivis seront les suivants:

**Objectif général:** Promouvoir une utilisation raisonnée et durable des ressources naturelles en prenant en compte les besoins des populations locales et réduire ainsi la pauvreté.

Les objectifs spécifiques sont:

- OS1: Gestion durable des aires protégées et écosystèmes fragiles
- OS2: Gestion durable des ressources pastorales

---

<sup>12</sup> Stratégies sectorielles : Stratégie Nationale de la Lutte Contre la Malnutrition-SNLCM), Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture (PQDA), Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), Stratégie Nationale de la Protection Sociale (SNPS).

3.2.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux **résultats** attendus sont:

***Objectif spécifique 1: Gestion durable des aires protégées et écosystèmes fragiles***

**Résultat 1:** Les aires protégées existantes en écosystèmes soudano-sahéliens sont conservées, des aires protégées sont réhabilitées / créées en écosystèmes sahélo-sahariens, et ces aires sont gérées durablement.

**Résultat 2:** Les capacités des institutions concernées sont renforcées en matière d'élaboration et mise en œuvre des politiques et stratégies sous-sectorielles, instruments juridiques et autres.

***Objectif Spécifique 2 : Gestion durable des ressources pastorales***

**Résultat 1:** Les systèmes d'élevages pastoraux sont sécurisés, valorisés et rentabilisés tout en contribuant à une gestion rationnelle des ressources naturelles grâce à l'adoption et mise en œuvre d'un cadre législatif approprié, un système d'information fiable sur les espaces pastoraux et sous tendant l'aménagement du territoire, la gestion de l'espace et de l'accès à l'eau - y compris hydraulique pastorale -, de la transhumance, renversement de la tendance à la désertification, à la dégradation des sols et à la déforestation, un meilleur accès à des services de base adaptés, sociaux comme économiques et la structuration professionnelle.

3.2.3. Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.2.4. La **coordination des donateurs** et le **dialogue politique** sont:

La Délégation de l'UE est un membre actif du groupe de travail "développement durable/environnement/changement climatique" des PTF. Des réflexions et synergies de l'initiative Panafricaine de la Grande muraille verte (GMV) sont développées en 2013 avec les programmes visant à la mitigation et l'adaptation au changement climatique. Une coopération étroite entre PTF appuyant la gestion des ressources pastorales (notamment AFD, FIDA, Coopération Suisse et Banque Mondiale), dans le cadre des dialogues / revues sectoriels permettra de maximiser l'impact des actions.

3.2.5. Les **engagements financiers et politiques** du Gouvernement (voir aussi point 1.2) sont:

- 1) Adoption/révision et mise en œuvre des politiques nationales et sectorielles pertinentes (pastoralisme, environnement, énergies alternatives/renouvelables et changement climatique, etc.) et des lois (textes d'application de Loi 14, code pastoral, code foncier rural et relatifs aux énergies alternatives/renouvelables, en particulier sur la défiscalisation des équipements).
- 2) Révision et mise en œuvre du Plan d'action national d'adaptation au changement climatique (PANA).
- 3) Mobilisation des ressources nécessaires pour la lutte anti braconnage à l'échelle nationale et poursuites judiciaires des braconniers.

3.2.6. Une **évaluation environnementale** appropriée (évaluation environnementale stratégique ou évaluation de l'impact sur l'environnement) sera effectuée si besoin en est.

### 3.2.7 L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:

Les risques spécifiques à la gestion durable des ressources naturelles sont liés :

- i. à l'insuffisance de politiques et stratégies claires en matière de GRN;
- ii. au cadre juridique et réglementaire insuffisant et à la faible gouvernance;
- iii. aux conflits sociaux pour l'accès et le contrôle des ressources naturelles;
- iv. aux impacts négatifs des changements climatiques conduisant à une perte de biodiversité et à une désertification exacerbée;

Ces risques seront atténués au travers de mesures mentionnées au point 1.2.

### 3.3. Consolidation de l'Etat de Droit (65 Mio EUR - montant indicatif)

3.3.1 L'objectif général et les **objectifs** spécifiques poursuivis seront les suivants:

Objectif général: Assurer au citoyen une administration publique transparente et fonctionnelle garantissant la protection des personnes, en particulier les plus vulnérables, et la bonne gestion des biens publics.

Les objectifs spécifiques (OS) sont:

- OS 1: Un service public de la justice de qualité, équitable et indépendant permet de protéger les droits de l'homme et garantit une proximité avec le justiciable
- OS 2: Le climat général d'impunité et d'insécurité est dissipé par la régulation et un cadre opérationnel efficace des forces de sécurité Intérieure
- OS 3: L'administration et le citoyen tchadien ont accès à un enregistrement à l'état civil fiable (p.m.)
- OS 4: La gestion des finances publiques est prévisible, durable, transparente, tient compte des priorités des populations et est basée sur des données fiables

3.3.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux **résultats** attendus sont:

***Objectif spécifique 1:** Un service public de la justice de qualité, équitable et indépendant protège les droits de l'homme et garantit la proximité avec le justiciable*

**Résultat 1:** Une justice équitable et de qualité, rendue par un corps judiciaire et personnel de justice plus performants, est plus facilement accessible par tout tchadien.

Les actions envisagées concernent le renforcement des capacités du corps judiciaire et personnel de justice, de son système d'inspection et de contrôle, l'élaboration de textes juridiques, leur publication et dissémination, un appui à l'administration de la justice en milieu rural, une meilleure collaboration entre la justice traditionnelle et la justice formelle, l'accès à une aide juridique / assistance judiciaire et à la société civile comme acteur d'information à la population et contrôle de l'action publique.

**Résultat 2:** Les conditions de détention sont améliorées par une amélioration de la gouvernance des établissements pénitentiaires, une adaptation de la détention aux groupes spécifiques (femmes, mineurs d'âge), et la promotion de la réinsertion socio-économique (mineurs en particulier).

***Objectif spécifique 2:** Le climat général d'impunité et d'insécurité est dissipé par la régulation et un cadre opérationnel efficace des Forces de Sécurité Intérieure (FSI)*

**Résultat 1:** Les actions pour la sécurité intérieure des citoyens et des biens sont mises en œuvre dans le cadre d'un plan national et de plans stratégiques des FSI, par appui à la planification, à la coordination et à la formation, au respect des normes, de la déontologie et de la notion de service public.

**Objectif spécifique 3: *L'administration et le citoyen tchadien ont accès à un enregistrement à l'état civil fiable***

Cet objectif spécifique est inclus "pour mémoire". Il sera considéré vers 2015 à l'occasion d'une revue du PIN lorsque le PND 2013-2015 cédera le pas à son successeur.

**Résultat 1: Un service d'état civil performant et accessible produit des données exactes, complètes, et à jour, et délivre des titres sécurisés aux personnes,** grâce à un appui à la mise en place et au renforcement des capacités des services d'état civil au niveau central et déconcentré.

**Objectif spécifique 4: *La gestion des finances publiques est prévisible, durable, transparente, tient compte des priorités des populations et est basée sur des données fiables***

**Résultat 1: La Loi Organique relatives aux lois des finances (LOLF),** résultant de la transposition de la directive CEMAC, après adoption, est mise en œuvre de manière à renforcer la performance et transparence de l'Etat et des politiques publiques. Certains ministères techniques particulièrement concernés par l'appui du 11ème FED dans les différents secteurs de concentration bénéficieront d'un appui spécifique direct. Cet appui sera couplé à un renforcement des capacités statistiques pour le suivi des politiques.

**Résultat 2 - Le budget de l'Etat** (y compris les revenus pétroliers) est alimenté par des recettes diversifiées en vue de diminuer la dépendance économique au pétrole, il est transparent et oriente les dépenses conformément au PND.

3.3.3. Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.3.4. La **coordination des donateurs** et le **dialogue politique** sont:

Le niveau de coordination et de dialogue politique est variable selon les thématiques. L'UE est le principal PTF en appui à la réforme de la justice; les autres PTF comprennent la France, le PNUD, le CICR, et des programmes d'appui de/à la société civile pour une assistance juridique et judiciaire aux populations. Il n'y a pas de groupe sectoriel formel pour la justice.

Les principaux PTF en appui à la réforme des forces de sécurité sont l'UE, l'Allemagne, la France et les Etats-Unis. Une coordination et un dialogue structuré devront se mettre en place prenant le Plan National de Sécurité Intérieure (PNSI) et les plans stratégiques de développement pour référence et, éventuellement, le Conseil National de Sécurité Intérieure (CNSI) dont la création est envisagée, comme interlocuteur privilégié.

La Coordination du PAMFIP sert d'organe de suivi et de coordination des PTF. Ces derniers se partagent globalement le travail comme suit : gouvernance financière et transparence des recettes pétrolières pour l'UE, chaîne des dépenses publiques et informatisation pour la Banque Mondiale (BM), commande publique, transparence des recettes pétrolières, accompagnement de l'initiative PPTE et mobilisation des ressources internes pour la BAD, gouvernance financière (programmation budgétaire, renforcement des capacités du Trésor et des Impôts, transposition des directives CEMAC) pour la France. L'évolution des finances publiques fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'initiative PPTE<sup>13</sup> et le dialogue mené par le FMI. L'UE renforcera son

---

<sup>13</sup> Pays Pauvres Très Endettés

rôle dans le dialogue sectoriel dans ce domaine.

L'ensemble des questions pertinentes à la consolidation de l'Etat de droit sont également abordées lors du dialogue politique, informel comme formel (Article 8 de l'Accord de Cotonou), mené par l'Ambassadeur Chef de Délégation et par le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine.

3.3.5. Les **engagements financiers et politiques** du Gouvernement (voir aussi point 1.2) sont:

- 1) Soumission pour adoption des textes de code de procédure civile et code de procédure pénale révisés;
- 2) Disponibilité des statistiques annuelles sur le fonctionnement des juridictions;
- 3) Mise à disposition régulière des informations relatives aux financements alloués aux maisons d'arrêt, à la situation carcérale et aux activités/résultats de l'Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires;
- 4) Adoption formelle du PNSI, élaboration de plans stratégiques de développement pour chacune des FSI ainsi que mise en place du CNSI;
- 5) Engagement de l'ensemble du Gouvernement pour la mise en œuvre la nouvelle LOLF dans tous les ministères;
- 6) Poursuite de l'engagement dans l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) afin de devenir pays conforme et le cas échéant, conserver son statut de membre.

3.3.6. Une **évaluation environnementale** appropriée (évaluation environnementale stratégique ou évaluation de l'impact sur l'environnement) sera effectuée si besoin en est.

3.3.7 L'**évaluation** globale **des risques** de l'intervention sectorielle:

Les principaux risques dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit sont les suivants:

- i) Non-respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire de l'exécutif;
- ii) Manque de reconnaissance effective de la part du Gouvernement du PNSI, malgré son adoption formelle, comme cadre pour les différentes FSI, financement insuffisant des plans stratégique de chaque force ainsi que celui d'un CNSI non fonctionnel;
- iii) Appropriation insuffisante de la LOLF et de la Stratégie de modernisation des Finances Publiques, et perte de dynamique sur le processus d'adhésion à l'ITIE;
- iv) Echec de l'initiative des PPTE.

#### **4. Appui à la structuration et participation de la société civile à la vie publique**

En conformité avec l'accord de Cotonou et son annexe IV, un montant **indicatif de 8-12 millions** d'euros est affecté à l'appui aux organisations de la société civile. Cet appui concrétisera l'engagement politique de l'UE réitéré en 2012<sup>14</sup> pour une promotion du dialogue national et sectoriel (y compris social) et d'un environnement propice à la société civile, particulièrement opportun dans le contexte tchadien pour remédier à la faiblesse de la société civile et à sa faible influence sur les politiques publiques. Cet appui pourra, de façon indicative, se concentrer sur les axes suivants :

- Renforcement des capacités organisationnelles, opérationnelles, financières et de plaidoyer de la société civile, en particulier des structures fédératrices et faitières, pour pleinement jouer son rôle notamment pour une information pluraliste au public et la promotion de la transparence.

---

<sup>14</sup> Communication "Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures". COM(2012) 492 final

- Promotion du dialogue au sein de la société comme source d'ouverture, enrichissement et égalité, y compris de genre.
- Promotion des mécanismes de dialogue et concertation continus entre acteurs non étatiques (y compris secteur privé) et institutions pour une participation accrue de la société aux choix de développement du pays.

Cet appui permettra une synergie étroite avec les subventions (programmes thématiques de l'UE, volets "société civile" des interventions du FED et les instruments bilatéraux des Etats membres tels le Fond social de développement (FSD) de la France), en outillant les acteurs pour mieux répondre aux appels à propositions, et grâce à un appui transversal, et en permettant d'impliquer des acteurs plus difficiles à atteindre par les programmes thématiques (ex. culture, secteur privé, syndicats, universités etc.).

## **5. Enveloppe B**

Du fait de la fragilité de ses institutions, du contexte géopolitique et des menaces sécuritaires dans la sous-région, des possibles perturbations additionnelles dues à l'afflux de réfugiés supplémentaires, de la dépendance de son économie d'un nombre limité de produits de base dont les cours sont susceptibles de variations brusques et importantes, de la vulnérabilité d'une grande partie de sa population, de l'insécurité alimentaire chronique, de l'impact des aléas climatiques, une enveloppe B pour besoins imprévus est incluse dans le programme indicatif national. L'allocation sera définie à l'émergence d'un besoin. En cas de nécessité, une décision de financement destinée à couvrir un besoin de financement imprévu et urgent peut toujours être prise, indépendamment du statut de l'allocation B indicative mentionnée dans le programme indicatif national. L'utilisation des ressources privilégiera l'articulation entre les actions humanitaires et les interventions de développement.

## **6. Autres mesures d'appui**

### **6.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions**

Une Facilité de Coopération Technique (FCT), ayant pour but d'accompagner la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions, est prévue par une allocation spécifique d'un **montant indicatif de 6-9 millions d'euros** pour la période. Elle ne peut être utilisée que pour appuyer des activités de montants limités et non pas pour de petits projets dans des secteurs additionnels aux secteurs de concentration, ni pour des actions liées aux questions transversales. De telles actions doivent être financées au sein des secteurs sélectionnés et/ou via l'allocation spécifique en appui à la société civile (cf. point 4 ci-dessus).

### **6.2 Appui à l'Ordonnateur National**

Un **montant indicatif de 6-7 millions d'euros** est prévu pour appuyer l'Ordonnateur national et renforcer ses capacités à planifier et suivre la mise en œuvre de façon satisfaisante et dans le temps impartis, par les ministères techniques des interventions financées par le FED, et concourir à l'efficacité de l'aide.

## Annexe 1: Aperçu du pays

<i>Macro-économie</i>				Préliminaire	Projection	Projection
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB à prix constants, croissance annuelle %	4,2	13,5	0,1	8,9	3,9	10,15
PIB pétrolier, variation annuelle %	-3,7	-1,1	-0,4	-4,0	3,5	31,8
Indice prix à la consommation, %	10,1	-2,1	1,9	7,7	2,6	3,9
Dettes extérieures % PIB	23,0	25,2	26,4	20,8	20,3	18,9
VAN dette extérieure (% exports)	36,3	30,9	50,8	49,9	55,4	46,1
Dettes totales % PIB	30,5	30,5	35,9	27,8	28,1	26,2
Recettes et dons	18,6	26,7	34,6	34,4	27,7	28,5
Dont hors pétrole	7,3	8,1	7,6	7,7	8,3	8,7
PIB nominal, milliards XAF	4 369	5 279	5 736	6 579	6 753	7 714
PIB nominal, milliards EUR	6,66	8,05	8,74	10,03	10,29	11,76
Dont non pétrolier en %	80,5	75,8	71,6	70,1	71,6	69,3
Recettes et dons, milliards FCFA	655	1069	1422	1542	13,41	1523
Dont dons	115	69	91	167	117	117
Dépenses, milliards FCFA	987	1289	1284	1510	1501	1576
Balance des paiements, solde global, milliards FCFA	-350	5	169	48	-80	23
Réserves officielles, en mois d'importations	1,6	1,5	2,3	2,6	2,0	2,0

Source: FMI, Juin 2013

<i>Développement humain global</i>	
Revenu National Brut par habitant (\$ SPPA 2005)	1 258
Indice de développement humain	0,340
Classement au RNB - classement IDH	-20

Source: Rapport sur le Développement Humain 2013, PNUD

<i>Production et opportunités d'emploi</i>	
Taux d'investissement public, % PIB	12,1
Part agriculture (cultures, élevage, ressources halieutiques) dans PIB, %	23,0
Ménages disposant d'au moins un téléphone, %	31,6
Taux d'accès à l'électricité, %	3,7
Taux d'accès à l'internet, %	4,7
Facilité de faire des affaires *	185 <sup>ème</sup> sur 185

Source: INSEED, sauf si indication contraire

\* Banque Mondiale / IFC

<i>Indicateurs sociaux / environnementaux</i>	<i>1990</i>	<i>intermédiaire</i>	<i>cible 2015</i>	<i>Remarques</i>
Taux de pauvreté monétaire %	53	45	26,5	
Insuffisance alimentaire, % population		40% (2012)		
Taux d'insuffisance pondérale <5 ans, %	42	30% (2011)	21	
Taux d'enfants présentant un retard de croissance, %		38,7% (2010)	30	
Mortalité enfants 0-5 ans, ‰	201	209	67	
Mortalité maternelle, décès pour 100.000 naissances	820	1084 (2009)	205	
Taux de scolarisation nette dans le primaire		40,5% (2011-12)		60,5% urbain - 35,5 % rural
Parité filles : garçons dans le primaire	0,4	0,7		
Pourcentage des ménages qui utilisent l'eau potable	19	44% (2011)	60	78,8% urbain - 36,4% rural
Pourcentage des ménages ayant une toilette/chasse ou latrine améliorée				24,8% urbain - 1,2 % rural
Taux de déboisement forestier ramené à 0,5% par an *		0,6% (2012)		

Source: Cadre d'Accélération des OMD, PNUD, 2013 sauf si indication contraire

\* Ministère Environnement

<i>Gouvernance</i>	
Index de Perception de la Corruption, Transparency International, 2012	19%
Index de Mo Ibrahim, redevabilité, 2012	24,40%
Index de Mo Ibrahim, souveraineté du droit, 2012	27,40%

<i>Autres: géographique et démographique</i>	
Superficie du pays	1 283 706 km <sup>2</sup>
Population	11 039 873 hab.
Densité de population	8,6 hab. /km <sup>2</sup>
Croissance annuelle de la population	3,6% p.a
Espérance de vie à la naissance	52,4 ans
Nombre moyens d'enfants par femme	6,3 urbain- 7,4 rural
Population urbaine	22,0%
dont Ndjamen	40,0%
Proportion des < 15ans	50,6%
Population recensée d'âge scolaire primaire 6-11 ans et secondaire 12-18 ans, % total	19,5% & 14,9%

Source: INSEED, GPH2 - 2009

**Annexe 2 – Matrice des PTF Partenaires Techniques et Financiers (2009-2011) (Valeurs en Euros)**

Thème de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté 2	Faire des infrastructures un levier de croissance	Promouvoir la bonne gouvernance	Transversal et autre	Valoriser le potentiel du secteur rural	Promouvoir une croissance soutenue	Valoriser les ressources humaines	Total
<b>Union européenne</b>	<b>72,458,069</b>	<b>37,149,543</b>	<b>13,052,958</b>	<b>41,277,223</b>	<b>0</b>	<b>108,857,724</b>	<b>272,795,517</b>
France (AFD)	25,350,054	1,864,829	1,898,514	250,000	0	7,157,029	36,520,426
France (MAE)	0	6,409,693	2,506,755	3,930,132	0	13,574,962	26,421,542
Allemagne	895,833	1,767,273	0	19,241,822	0	8,184,358	30,089,286
Suisse	3,024,525	1,600,735	1,432,020	8,620,925	19,916,600	201,053,132	34,594,805
Etats-Unis	0	6,855,594	8,339,260	14,510,950	0	201,053,132	230,758,936
BAD/FAD	40,669,356	10,343,812		35,939,301		11,975,869	98,928,338
IDA/Banque Mondiale	12,122,316	1,625,801		13,187,453		14,827,255	41,762,825
000BDEAC	9,146,942	0	0	0	0	0	9,146,942
PAM	0	0	0	8,021,295	0	312,461,879	320,483,174
UN sauf PAM	1,715,816	12,749,289	12,253,331	11,795,787	1,058,483	58,371,581	97,944,287
<b>Total</b>	<b>165,382,911</b>	<b>80,366,569</b>	<b>39,482,838</b>	<b>156,774,888</b>	<b>20,975,083</b>	<b>736,463,789</b>	<b>1,199,446,078</b>
	14%	7%	3%	13%	2%	61%	

L'aide humanitaire / alimentaire représente 43 % de l'aide totale (ex. 105 Mio EUR EU – 38%; 187 Mio EUR US – 81%; 196 Mio EUR PAM – 61%).

PTF	2009	2010	2011	Total
<b>Union Européenne</b>	<b>93,162,858</b>	<b>75,098,808</b>	<b>104,533,851</b>	<b>272,795,517</b>
France (AFD & MAE)	19,754,449	21,769,167	21,418,352	62,941,968
Allemagne	13,719,621	10,685,532	5,684,133	30,089,286
Suisse	12,530,175	11,003,510	11,061,120	34,594,805
Etats-Unis	5,979,064	117,351,265	107,428,607	230,758,936

<b>BAD/FAD</b>	28,333,506	37,759,288	32,835,544	98,928,338
<b>IDA/Banque Mondiale</b>	16,393,190	12,503,042	12,866,593	41,762,825
<b>BDEAC</b>	0	0	9,146,942	9,146,942
<b>PAM</b>	112,030,227	103,699,442	104,753,505	320,483,174
<b>UN sauf PAM</b>	27,195,391	35,994,418	34,754,478	97,944,287
<b>Total</b>	<b>329,098,481</b>	<b>425,864,472</b>	<b>444,483,125</b>	<b>1,199,446,078</b>

### Annexe 3 – Cadre d'interventions sectorielles et indicateurs de performance

Les résultats, indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans cette annexe peuvent devoir évoluer pour tenir compte de changements intervenant pendant la période de programmation.

Les niveaux de référence (baselines) seront inclus dans les documents d'Action au plus tard.

<b>Annexe 3 - cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance</b>			
<b>Secteur 1 - sécurité alimentaire, nutrition, développement rural</b>			
<i>Objectif spécifique 1 - Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</i>			
Résultats escomptés		Indicateurs	Moyens de vérification
a.	La mise en oeuvre concertée d'une approche intégrée de résilience et de lutte contre la malnutrition est fonctionnelle et efficace	a.1 Taux d'accroissement de la part du budget national alloué à la sécurité alimentaire et nutrition	Budget national
		a.2 Tenue des revues sectorielles annuelles (particulièrement PNNA, PNISR)	Compte-rendus des revues
		a.3 Arrêté de création de la plate-forme multisectorielle résilience et plan priorité résilience validé.	Compte-rendu de la plateforme multisectorielle résilience et nutrition; CR des CPTF ; CR du CASAGC et du SISAAP
		a.4 . Disponibilité d'une information sanitaire complète et de qualité, qui intègre les données épidémiologiques nutritionnelles et les informations pertinentes du SISAAP	annuaires sanitaires publiés par le SIS
<i>Objectif spécifique 2 - Assurer un accès permanent et durable à une alimentation disponible en quantité et qualité adéquates</i>			
Résultats escomptés		Indicateurs	Moyens de vérification
b	La sécurité alimentaire est améliorée grâce à un appui inclusif à la production et	b.1. Proportion de la population en insécurité alimentaire	Cellule suivi PND

	aux moyens d'existence ruraux, accessible aux plus pauvres		
		b.2. Nombre de personnes en insécurité alimentaire bénéficiant de programmes de transferts sociaux appuyés par l'UE	Programmes UE
		b.3. Nombre de sites et surface de production agricole mise en valeur à travers des pratiques agricoles durables et résilientes	Ministère de l'Agriculture / Programmes UE
<i>Objectif spécifique 3 - Améliorer le statut nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et allaitantes</i>			
Résultats escomptés		Indicateurs	Moyens de vérification
c	La prévention et la prise en charge de la sous-nutrition maternelle et infantile sont renforcées	c.1. Nombre de femmes et d'enfants bénéficiant de programme de nutrition appuyés par l'UE	Programmes UE
		c.2. Taux d'utilisation des services sanitaires primaires, particulièrement par les femmes et les enfants <5ans, sédentaires et nomades	statistiques mensuelles produites par le Ministère de la Santé, par région/SIS
		c.3. Couverture de la prise en charge des cas de malnutrition aiguë	
d	La population tchadienne a un accès durable à l'eau potable équitable selon les régions et l'accès aux infrastructures de drainage, services d'assainissement et bonnes pratiques d'hygiène a doublé dans les foyers hydro-épidémiques,	d.1 % de personnes/ménages ayant un accès effectif à l'eau potable par région et selon milieu	Min eau/Cellule de suivi PND/OMD

	dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)		
		d.2 Nombre de personnes ayant accès à des infrastructures d'assainissement améliorées	Min eau/Cellule de suivi PND/OMD
		d.3 Pourcentage des ménages ayant bénéficié d'une sensibilisation aux pratiques d'hygiène adéquates	Enquête
		d.4. Nombre de plans de gestion intégrée des ressources en eau, y compris protection contre l'érosion et recharge et protection de la nappe phréatique, élaborés et chiffrés, mis en oeuvre et/ou évalués au niveau national par le Ministère de l'Eau et autres institutions compétentes	Min eau
		d.5 'Incidence des maladies hydriques chez les enfants de – de 5 ans	SIS

## Secteur 2 - Gestion durable des ressources naturelles

### *Objectif spécifique 1 - Gestion durable des aires protégées et écosystèmes fragiles*

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
e. Les aires protégées existantes en écosystèmes soudano-sahéliens sont conservées, des aires protégées sont réhabilitées / créées en écosystèmes sahélo-sahariens, et gérées durablement et participent au développement	e.1 Superficie (ha) 1° des aires protégées des écosystèmes soudano-sahéliens conservées et 2° des aires protégées en écosystèmes sahélo-sahariens réhabilitées/créées avec l'appui de l'UE	MAATDLL/programmes UE

	socio-économique des populations concernées		
		e.2 Nombre d'initiatives locales de développement basées sur la gestion durable des ressources naturelles mises en œuvre avec l'appui de l'UE	Enquêtes/suivi programmes
	Les capacités des institutions concernées sont renforcées	f.1 Soumission par le Ministère de l'Environnement pour adoption puis mise en œuvre de la politique nationale de protection de l'environnement en 2017	Min. ENV
		f.2 Fonctionnalité du dispositif de lutte anti braconnage (LAB) mis en place à l'échelle nationale en 2017	Min. ENV
<i>Objectif spécifique 2 - Gestion durable des ressources pastorales</i>			
Résultats escomptés		Indicateurs	Moyens de vérification
g	Les systèmes d'élevages pastoraux sont sécurisés, valorisés et rentabilisés tout en contribuant à une gestion rationnelle des ressources naturelles	g.1 Taux d'accroissement de la population mobile qui a accès aux services socio-économiques de base en zone ciblée	Statistiques du MPDDA / ONDR et ONASA
		g.2. Ecosystèmes pastoraux gérés et aménagés avec l'appui de l'UE (surface en ha)	Données MDPPA/ONASA/ Programmes UE
		g.3 Le système d'information national et d'aménagement du territoire géré par le MATDLL intègre et actualise les données relatives aux ressources pastorales	Données MDPPA/ONASA; Schémas régionaux et national d'aménagement du territoire / données MATDLL

### Secteur 3 - Consolidation de l'Etat de droit

*Objectif spécifique 1 - Un service public de la justice de qualité, équitable et indépendant permet de protéger les droits de l'homme et garantit une proximité avec le justiciable*

Résultats escomptés		Indicateurs	Moyens de vérification
h	Une justice équitable et de qualité, rendue par un corps judiciaire et personnel de justice plus performants, est plus facilement accessible par tout tchadien	h.1. Nombre de personnes bénéficiant de programmes d'assistance légale appuyés par l'UE	Programmes UE
		h.2 Pourcentage de la population satisfaite des prestations du secteur de la justice	Enquête de la population (enquête initiale lancée en 2014)
		h.3 Nombre de décisions rendues par magistrat	Statistiques judiciaires (pour le nr d'habitant : recensement général de la population 2011)
i	Les conditions de détention sont améliorées	i.1 Taux d'occupation des prisons civiles par rapport aux capacités d'accueil	statistiques judiciaires et registres d'écrou
		i.2 Nombre de condamnés ayant bénéficié d'un programme de réinsertion sur la population carcérale totale	statistiques judiciaires, rapport des associations mettant en œuvre les programmes de réinsertion
		i.3 Proportion de maisons d'arrêt avec soins de santé disponibles	Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire
<i>Objectif spécifique 2 - Le climat général d'impunité et d'insécurité est dissipé par la régulation et un cadre opérationnel efficace des forces de sécurité intérieure (FSI)</i>			
Résultats escomptés		Indicateurs	Moyens de vérification

j	Les actions pour la sécurité intérieure des citoyens et des biens sont mises en œuvre dans le cadre d'un plan national et de plans stratégiques des FSI	j.1 Taux de mise en œuvre des plans stratégiques des FSI par an	Rapports du Ministère de la sécurité publique
		j.2 Evolution réelle et perçue de la sécurité et de l'action des FSI	Enquête sur la perception de la sécurité par la population. Une première enquête a été réalisée en 2013
		j.3 Pourcentage des recommandations des missions de l'Inspection Générale des Services mises en œuvre annuellement	Rapports du Ministère de la sécurité publique
<i>Objectif spécifique 3: L'administration et le citoyen tchadien ont accès à un enregistrement à l'état civil fiable</i>			
k	Un service d'état civil performant et accessible produit des données exactes, complètes, et à jour, et délivre des titres sécurisés aux personnes	k.1 Nombre de faits civils enregistrés par an (pour mémoire)	rapports de la direction de l'état civil
<i>Objectif spécifique 4: La gestion des finances publiques est prévisible, durable, transparente, tient compte des priorités des populations et est basée sur des données fiables</i>			
l	La gestion des finances publiques est prévisible, durable, transparente, tient compte des priorités des populations et est basée sur des données fiables	l.1. Amélioration de la sincérité (càd. exhaustivité, cohérence et exactitude) du budget	Budget.  La Loi Organique relatives aux lois des finances (LOLF), résultant de la transposition de la directive CEMAC, après adoption, est mise en œuvre de manière à renforcer la performance et transparence de l'Etat

			et des politiques publiques. Certains ministères techniques particulièrement concernés par l'appui du 11ème FED dans les différents secteurs de concentration bénéficieront d'un appui spécifique direct. Cet appui sera couplé à un renforcement des capacités statistiques pour le suivi des politiques.
		1.2 Taux des obligations découlant de la LOLF respectées (ex : Adoption des budgets-programmes par les ministères, etc.) (annuellement)	Budgets ministériels
m	Le budget de l'Etat (y compris les revenus pétroliers) est alimenté par des recettes diversifiées en vue de diminuer la dépendance économique au pétrole, il est transparent et oriente les dépenses conformément au PND		Budget annuel de l'Etat
		m.1 Taux recettes / PIB hors pétrole	
		m.2 Degré d'alignement entre le budget de l'Etat et les priorités du PND	
		m.3 Existence et actualisation régulière du fichier des redevables	Ministère des Finances

**Annexe 4 - Calendrier indicatif des engagements (Les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs)**

	Allocation indicative	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SECTEUR 1 – Sécurité alimentaire, nutrition, développement rural	297 Mio €		75	72	150			
SECTEUR 2 – Gestion durable des ressources naturelles	53 Mio €	20	33					
SECTEUR 3 – Consolidation de l'Etat de droit	65 Mio €	15		40			10	
Pour les <i>pays ACP</i> :								
Autres mesures (appui à la société civile)*	12 Mio €	12						
Enveloppe B	-							
Mesures d'appui	15 Mio €							
• Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions **	9 Mio €		5				4	
• Appui à l'ordonnateur national	6 Mio €	3						
<b>Total des engagements</b>	<b>442 Mio €</b>	<b>50</b>	<b>113</b>	<b>112</b>	<b>153</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	

\* Il est possible que ce montant soit scindé en 2 tranches selon les recommandations de la mission d'identification.

\*\* Il est possible que la 1<sup>ère</sup> décision soit avancée à 2014

